



UNE JOURNÉE TYPE A L'ÉCOLE

LES CLASSES

TPS-PS	Pierreville / Mme Saintillan
MS-GS	St Germain / Mme Guerand
GS-CP	Pierreville / Mme Staniszewski
CP-CE1	Pierreville / Mme Meslet
CE2-CM1	St Germain / Mme Bidel
CM1-CM2	St Germain / Mme Jourdan

Les horaires (accueil 10 minutes avant la classe)

Pierreville

8h35-11h50/ 13h20-16h05 maternelle

8h40-11h55/ 13h25-16h10 élémentaire

St Germain (maternelle et élémentaire)

8h50-12h00/ 13h30-16h20

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Garderie périscolaire intercommunale au
Rozel : 02 33 04 45 08

Cantines sur chaque site
Service de restauration scolaire
tél 02 33 01 53 50

Transports scolaires : site capcotentin/
lignes-scolaires



POUR ÊTRE EN LIEN AVEC L'ÉCOLE

PIERREVILLE

École maternelle 02 33 04 16 67

École élémentaire 02 33 04 30 91

ST GERMAIN

École maternelle 02 33 94 09 57

École élémentaire 02 33 04 13 60

DIRECTION RPI 02 33 04 16 67

Mail : ce.0501477j@ac-normandie.fr

LES DIFFÉRENTS ADULTES DE L'ÉCOLE

Éducation nationale

Enseignants, équipe du réseau d'aide spécialisée pour les enfants en difficulté : psychologue scolaire, enseignants spécialisés, auxiliaires de vie scolaire (accompagnant les élèves en situation de handicap)
Enseignant référent pour les enfants en situation de handicap (mail refess-bricquebec@ac-normandie.fr)

Collectivité territoriale

Un agent territorial spécialisé des écoles maternelles pour chaque classe de maternelle

Personnel d'accueil de garderie

Personnel de restauration





VIE

DE L'ELEVE



PARCOURS

DE L'ELEVE



PRENDRE PART,
A LA VIE DE L'ÉCOLE

COMMENT FAIRE ?

Si mon enfant est malade, qui et quand prévenir ?

Par téléphone ou mail, je préviens au plus vite l'école et le service restauration du pôle de proximité des Pieux.

Si mon enfant a besoin de soins ?

Un projet d'accueil individualisé permet de suivre un traitement ou un régime alimentaire.

Si je suis en retard, qui prévenir ?

L'enseignant de la classe concernée.

Si je veux prendre rendez-vous avec l'enseignant ou un personnel ?

Par mail ou cahier de liaison.

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS ?

Assiduité scolaire (présence à tous les enseignements) : Oui

La photo de classe : Non

L'achat de la photo individuelle : Non

Le paiement de la coopérative : Non

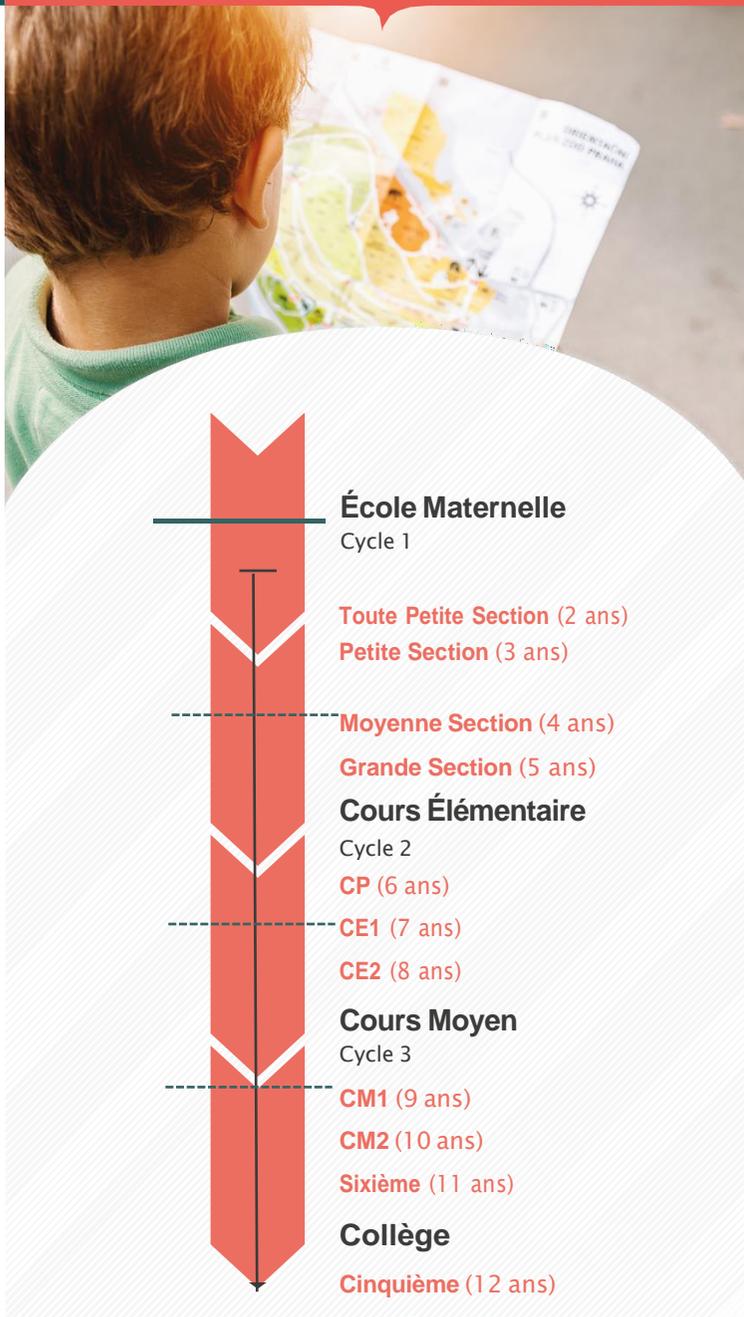
LA SCOLARITÉ

Le travail personnel :

20 minutes maximum de travail à la maison par soir

Les récréations :

Les récréations ont lieu en extérieur sur des espaces dédiés



LES RENCONTRES ÉCOLE-FAMILLES ET LES RÉUNIONS

Rentrée des classes, résultats d'évaluations nationales, remises de livrets, rendez-vous individuels ...



ÉLÉMENTS DU PROJET DE L'ÉCOLE

Placer la lecture au cœur des apprentissages

Découvrir l'environnement, les milieux naturels et le patrimoine local

Améliorer l'accueil des parents et la connaissance du RPI

L'ÉCOLE,
EN QUELQUES LIGNES ?

Représentants des parents d'élèves : élus chaque année par les parents d'élèves, ils participent aux conseils d'école.

L'Association de parents d'élèves (APE) a un rôle important dans la vie de l'école en créant du lien entre les familles.

mail : ape.rpi.psg@gmail.com